

Question :

Lot 3 - commande « à la photo » : l'article 21 du CCP (dispositions spécifiques au lot 3) indique que la Ville de Dax est également susceptible de commander à la photo. Or le bordereau des prix unitaires du lot 3 ne comporte que des prix à l'heure

Réponse :

Le bordereau des prix unitaires du lot 3 prévoit des montants unitaires à l'heure. La réalisation d'une photo patrimoniale et d'illustration peut prendre 1 heure ou plus, en fonction du sujet et du thème de la photographie.

La Ville de Dax peut demander 1 ou plusieurs photos selon la thématique. Par conséquent, aucun tarif à la photographie n'est demandé.